

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/12/2013

Réception par le Prefet : 13/12/2013

Publication : 12/12/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-11-6-10

Séance du jeudi 12 décembre 2013

### **PARTICIPATION DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU COL DE LA SCHLUCHT.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'affectation de 1 M€ au titre de la participation financière forfaitaire du Département du Haut-Rhin au projet de restructuration routière, touristique et environnemental du Col de la Schlucht qui sera porté par le Département des Vosges, maître d'ouvrage, sur la politique F043 (2892);
- précise que cette somme sera ultérieurement répartie par délibération entre, d'une part, une participation forfaitaire aux frais engagés par le Département des Vosges au titre des travaux routiers effectués sur le domaine public routier du Département du Haut-Rhin, qui feront l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, une subvention d'investissement pour les travaux hors convention de co-maîtrise d'ouvrage, qui donnera lieu à une convention de subventionnement ;
- précise que cette délibération devra intervenir avant le démarrage des travaux.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions